



RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230525-D007154H-DE

Publié le : 02/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°3), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°3), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°3), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°8), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n°17), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse, à partir de la question n°9 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Yannick POUJET (à partir de la question n°4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°5), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse).

Secrétaire :

Mme Elise AEBISCHER

Étaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Sylvie WANLIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°9), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°17), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY (de la question n°3 à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°21), Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à partir de la question n°17), Mme Laurence MULOT à M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°17).

OBJET : 6 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Ville de Besançon Création d'un emploi de rédacteur et suppression d'un emploi d'attaché au sein de la Direction du Patrimoine Historique

Délibération n° 2023/007154

Actualisation de la Liste des Emplois Permanents – Ville de Besançon Création d'un emploi de rédacteur et suppression d'un emploi d'attaché au sein de la Direction du Patrimoine Historique

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	11/05/2023	Favorable unanime

Résumé :

Il appartient au Conseil municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite au recalibrage d'un emploi d'attaché principal (chef de service) en emploi de rédacteur (chef de secteur) au sein de la direction du Patrimoine Historique.

Cette mise à jour concerne le budget principal uniquement.

Récapitulatif :

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts au 01/01/2023	dont emplois à Temps Complet	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à Temps Complet
Budget Principal	2017	1546	2017	1546
BA Archéologie préventive	3	3	3	3
BA Forêts	7	7	7	7
Somme :	2027	1556	2027	1556

I. Direction du Patrimoine Historique

A/ Contexte

Le service Administration et Exploitation de la direction a bénéficié grâce au chef de service jusqu'alors en poste de la mise en place d'actions stratégiques pour une gestion plus opérationnelle et l'établissement de procédures simplifiées aujourd'hui rodées. Ainsi, l'ensemble des opérations et des processus de gestion administrative et financière de la Direction ont été repensés, cadrés et simplifiés afin d'obtenir une gestion quotidienne optimale et des méthodes et des procédures efficaces.

Le départ du chef de service Administration et Exploitation est aujourd'hui l'opportunité d'engager une modification de l'organigramme et de l'organisation de la DPH. En effet, le cadrage des missions et la mise en place de procédures simplifiées au sein du service Administration et Exploitation ne nécessitent plus un chef de service de catégorie A, Attaché principal pour remplir les missions du poste.

B/ Evolution proposée

La dimension de pilotage n'étant plus essentielle, le respect et l'exécution des procédures établies sont aujourd'hui les missions dont la direction a besoin.

Ainsi, pour le service Administration et Exploitation, il est proposé de :

- créer un emploi de rédacteur (chef de secteur), catégorie B, grade de référence rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet dans les effectifs de la Ville de Besançon.
- supprimer un emploi d'attaché (chef de service), catégorie A, grade référence attaché principal.

II. Liste des Emplois Permanents après mise à jour

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert au 01/01/2023	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
Emplois Fonctionnels		1	1		1	1
Directeur général adjoint	A	1	1		1	1
Filière administrative		244	243		244	243
Administrateurs Territoriaux	A	1	1		1	1
Attachés Territoriaux	A	69	69	-1	68	68
Rédacteurs Territoriaux	B	80	80	+1	81	81
Adjoints administratifs territoriaux	C	94	93		94	93
Filière animation		458	48		458	48
Animateurs territoriaux	B	30	30		30	30
Adjoints territoriaux d'animation	C	428	18		428	18
Filière culturelle		176	172		176	172
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	15	15		15	15
Bibliothécaires territoriaux	A	12	12		12	12
Conservateurs territoriaux des bibliothèques	A	2	2		2	2
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	8	8		8	8
Directeurs établissements territoriaux d'enseignement artistique	A	1	1		1	1
Professeurs territoriaux enseignement artistique	A	12	12		12	12
Assistants Territoriaux Enseignement Artistique	B	4	4		4	4
Assistants Territoriaux Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	54	52		54	52
Adjoints du patrimoine territoriaux	C	68	66		68	66
Filière médico-sociale		147	146		147	146
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	1	1		1	1
Infirmiers Territoriaux en Soins Généraux	A	1	1		1	1
Médecins territoriaux	A	1	1		1	1
Puéricultrices territoriales	A	5	5		5	5
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	138	137		138	137
Auxiliaires de soins territoriaux	C	1	1		1	1

Filière Médico-technique		3	3	3	3
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	A	2	2	2	2
Péd Pod Erg Psy Ort Tec Man Pré Diét Ter	A	1	1	1	1
Filière Sécurité (Police Municipale)		70	70	70	70
Chef de service de Police Municipale	B	5	5	5	5
Agents de police municipale	A	65	65	65	65
Filière Sociale		143	138	143	138
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A	7	7	7	7
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	35	35	35	35
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C	95	90	95	90
Agents sociaux territoriaux	C	6	6	6	6
Filière sportive		31	31	31	31
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	A	4	4	4	4
Educateurs territoriaux des APS	B	27	27	27	27
Filière technique		744	694	744	694
Ingénieurs territoriaux	A	29	29	29	29
Techniciens territoriaux	B	53	53	53	53
Agents de maîtrise Territoriaux	C	82	82	82	82
Adjoints techniques territoriaux	C	580	530	580	530
TOTAL		2017	1546	2017	1546

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- autorise la création d'un emploi de rédacteur (chef de secteur) et la suppression d'un emploi d'attaché (chef de service) au sein de la Direction du Patrimoine Historique,
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations intervenant sur le budget principal,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 0

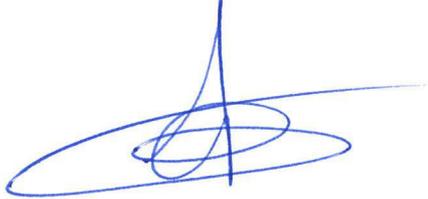
Abstentions* : 10

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT